

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 14h00,
Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni salle Les Coirons à Alissas sous la Présidence d'Isabelle MASSEBEUF, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération.

Présents :

Nombre de membres :
en exercice : 70
présents : 46
votants : 65

Date de la convocation :
22 septembre 2022

Mesdames Denise CHOCHILLON, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Sylvie ANDRÉ-COSTE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Jeanne VOIRY, Françoise TRESCOL, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Catherine MONDON, Martine FINIELS.

Messieurs Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Alain SALLIER, Arnaud DE CAMBIAIRE, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROUSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, Gilbert BOUVIER, Bernard BROTTES, Éric PAQUERIAUD, Jimmy VERDOT, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Michel GAMONDES, Sébastien VERNET, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Philippe TRAMONI, Philippe DEBOUCHAUD, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Jacquy BARBISAN, Philippe GIBAUD, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Karine TAKES (procuration à Éric SEIGNOBOS), Marie-Josée SERRE (procuration à Francis GIRAUD), Sandrine MÉJEAN (procuration à Bernard BROTTES), Géraldine ROUX (procuration à Sylvie ANDRÉ-COSTE), Véronique CHAIZE (procuration à Michel GAMONDES), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Sandrine CHAREYRE (procuration à Laetitia SERRE), Clothilde FREUCHET (procuration à Alain LOUCHE), Souhila BOUDALI-KHEDIM (procuration à Christophe MONTEUX), Victoria BRIELLE (procuration à Isabelle MASSEBEUF).

Messieurs Adrien FÉOUGIER (procuration à Olivier NAUDOT), François ARSAC (procuration à Doriane LEXTRAIT), Jérôme LEBRAT (procuration à Jérôme BERNARD), Christophe VIGNAL (procuration à Hélène BAPTISTE), Hervé ROUVIER (procuration à Michel VALLA), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS), Ali-Patrick LOUAHALA (procuration à Gérard BROUSSE), Roger RINCK (procuration à Jean-Pierre LADREYT), François GIRAUD (procuration à Marie-Josée VOLLE).

Absents : Valérie DUPRÉ, François BLACHE, Christian MARNAS, Mathilde GROBERT, Yann VIVAT.

Secrétaire de séance : Michel GAMONDES

Délibération n°2022-09-28/191

OBJET : ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU SECTEUR EYRIEUX DOUX « SICTOMSED » POUR LES COMMUNES DE BEAUVÈNE, DE GLUIRAS, MARCOLS-LES-EAUX, SAINT-ÉTIENNE-DE-SERRE, SAINT-JULIEN-DU-GUA ET MODIFICATION DES STATUTS DU SICTOMSED

Rapporteur : Gilbert MOULIN

Monsieur le Président rappelle qu'en 2021, des échanges se sont déroulés entre le SICTOMSED (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux) et la CAPCA pour une éventuelle adhésion de 21 ou 14 communes de la CAPCA au SICTOMSED.

Ces discussions n'ont pas abouti du fait des investissements trop importants à réaliser.

En juin 2022, de nouveaux échanges se sont tenus entre les deux structures pour étudier l'adhésion de la CAPCA au SICTOMSED pour le compte de 5 communes : BEAUVÈNE, GLUIRAS, MARCOLS-LES-EAUX, SAINT-ÉTIENNE-DE-SERRE et SAINT-JULIEN-DU-GUA.

Le SICTOMSED peut techniquement et financièrement mettre en place la collecte et le traitement des déchets sur ce secteur. Il est à noter qu'un véhicule de ramassage des déchets du SICTOMSED traverse déjà ces communes pour assurer la collecte d'autres communes du périmètre du syndicat.

Le SICTOMSED propose une adhésion de la CAPCA pour ces communes au 1^{er} avril 2023. Cette démarche est subordonnée à l'accord du Conseil communautaire selon les dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les statuts du SICTOMSED doivent être modifiés à la date susvisée selon la rédaction suivante :

"Article 1 : En application des articles L5711-1 à L5711-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est formé un syndicat mixte fermé dénommé SICTOMSED.

Le SICTOMSED regroupe les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- *La Communauté de Communes Val'Eyrieux pour les communes suivantes : Accons, Albon d'Ardèche, Arcens, Belsentes, Chanéac, Dornas, Issamoulenc, Jaunac, Lachapelle-sous-Chanéac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, Saint-Andéol-de-Fourchades, Saint-Barthélémy-le-Meil, Saint-Christol, Saint-Cierge-sous-le-Cheylard, Saint-Genest-Lachamp, Saint-Jean-Roure, Saint-Julien-d'Intres, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Michel-d'Aurance, Saint-Pierreville ;*
- *La Communauté de Communes Montagne d'Ardèche pour les Communes de Borée, Lachamp-Raphaël, la Rochette et Saint-Martial ;*
- *La Communauté de Communes du Pays de Lamastre pour la commune de Saint-Prix ;*
- *La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour la Commune de Mézilhac ;*
- ***La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour les communes de Beauvène, Gluiras, Marcols-les-Eaux, Saint-Étienne-de-Serre, Saint-Julien-du-Gua".***

Par ailleurs, pour rappel, suite au Schéma départemental de coopération intercommunal, la Communauté de communes du Pays de Vernoux a intégré la CAPCA le 1^{er} janvier 2017 et s'est retirée de fait du SICTOMSED. Dans l'attente d'un accord entre le SICTOMSED et la CAPCA pour le transfert des biens corporels et incorporels et du passif, une convention de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers avait été signée le 21 décembre 2017.

Après différents échanges avec le SICTOMSED, nous sommes tombés d'accord pour un transfert des biens corporels et incorporels suivants, et notamment sur la prise en charge par le SICTOMSED des annuités d'emprunt pour le prêt contracté pour la déchetterie de Vernoux pour les années 2018 à 2022 et par la CAPCA du capital restant à rembourser au 1^{er} janvier 2023 :

Transfert de l'actif

❖ Conteneurs de tri sélectif

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VNC au 31/12/2017
2158	2013-170	2 COLONNES GAMME IRIS	1 621.76
2158	209	CONTENEUR COLLECTE SELECTIVE	616.17

❖ Conteneurs ordures ménagères résiduelles

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VNC au 31/12/2017
2158	2015-527	100 CONTENEURS OM	12 144.00
2158	230	100 CONTENEURS 600 L VENTRAL	4 054.44

❖ Véhicule

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VNC au 31/12/2017
2182	239	VEHICULE MERCEDES AR073FV	0.00
2182	240	BENNE A OM SUR CHASSIS MERCEDES AR073FV	0.00

❖ Bennes et caissons

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VNC au 31/12/2017
2158	158A	5 BENNES	0.00
2158	187	BENNES DECHETERIE VERNOUX	0.00
2158	2013-707A	3 BENNES DE 30 M3 POUR DECHETERIE	5 651.10
2158	2014-811	5 BENNES DE 30M3 POUR DECHETERIE	16971.42

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	VNC au 31/12/2017
2135	203A	DECHETERIE VERNOUX TRAVX	106 236.97
2135	185-1	DECHETERIE VERNOUX MOBILHOME	0.00
2135	2012-967	DECHETERIE VERNOUX	45 997.57
2135	2013-625	AMENAGT MOBIL HOME DECHETERIE	1 153.28
2135	2014/64	AMENAGEMENT DECHETERIE VERNOUX	5 588.58
2135	2014-847	PANNEAU DECHETERIE VERNOUX	0.00
2135	218A	AMENAGEMENT PAV ST JEAN CHAMBRE	813.51
2135	25	TRAVAUX PAV (Vernoux)	0.00
2135	2016-438	PLAQUE SIGNALETIQUE DECHETERIE	0.00
2158	2014-828	CONTENEUR DECHETERIE VERNOUX	1 940.40
2158	2016-254	FILETS POUR BENNE	197.43
2158	2016-563	EXTINCTEURS DECHETERIE	294.70
2158	81	ARMOIRE A DMS	0.00
2184	200	ARMOIRE DECHETERIE VERNOUX	0.00
2188	2013-385	CHAUFFE EAU DECHETERIE	0.00

Transfert du passif

Emprunt déchèterie de Vernoux-en-Vivarais – Dexia Crédit Local

Capital RESTANT	Amortissement	Intérêts
-----------------	---------------	----------

Etat à transférer au 15/12/2022	27 818.49 €	27 818.49 €	2 865.30 €
---------------------------------	-------------	-------------	------------

Transfert des subventions d'équipements

COMPTE	N° INVENTAIRE	Objet	VNC au 31/12/2017
1312	SUBV 1	REGION – DECHETERIE DE VERNOUX	39 520.00
1312	SUBV 164	REGION – AMENAGEMENT PAV	503.45
1313	SUBV 217	CONSEIL DEPARTEMENTAL – DECHETERIE DE VERNOUX	36 311.95
1313	SUBV 33	CONSEIL DEPARTEMENTAL – AMENAGEMENT PAV	385.20
1318	SUBV 201	ADEME - DECHETERIE DE VERNOUX	35 424.08
1318	SUBV 36	ADEME – AMENAGEMENT PAV	485.74

* * *
* *

Ceci exposé,



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-18, L.5711-1 à L.5711-6 ;
- Vu les statuts du SICTOMSED
- Vu les délibérations n°22/2022 et 23/2022 en date du 8 septembre 2022 du SICTOMSED.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 65 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'adhésion de la CAPCA au SICTOMSED pour les Communes de Beauvène, Gluiras, Marcols-les-Eaux, Saint-Étienne-de-Serre et Saint-Julien-du-Gua à compter du 1^{er} avril 2023.
- **Approuve** la modification des statuts du SICTOMSED au 1^{er} avril 2023 tel qu'exposé ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette adhésion.
- **Valide** les transferts (actif / passif / subventions) avec le SICTOMSED tels que définis ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces transferts

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

**Pour le Président, absent,
en application des articles L.2122-17 et L.5211-2
du Code Général des Collectivités Territoriales,
La 1ère Vice-Présidente,
Isabelle MASSEBEUF**

**Le secrétaire de séance,
Michel GAMONDES**